



### Pourquoi une Harmonie Municipale ?

Durant la guerre 1939-1940, il existait à Besançon cinq Sociétés musicales qui, quoique ayant chacune leur activité propre, n'en étaient pas moins composées en grande majorité des mêmes musiciens. En effet, beaucoup de ces derniers faisaient partie à la fois de deux ou trois Sociétés, sinon de toutes quand il s'agissait de la période des concerts.

Cet état de choses nuisait à toutes les Sociétés, et en particulier à l'Orchestre Municipal, puisque chaque Société souffrait le nombre de ses exécutants diminuera à chaque saison, les musiciens et surtout les polistes ne disposant plus d'assez de temps pour assister à toutes les répétitions et pour assurer tous les concerts donnés par lesdites Sociétés. Il arrivait que des musiciens ne pouvaient assister à la répétition générale de telle Société parce que telle autre Société donnait un concert ce jour-là ou vice-versa. La musique s'en ressentait et d'autre part la situation de cette époque n'était pas favorable à la reprise des Sociétés musicales qui souffraient chaque année l'absence de possibilité d'élimination morale, était sur le point de disparaître complètement de notre ville. Il eût été préférable, étant donné le nombre de musiciens à Besançon, et pour la bonne renommée de l'Orchestre Municipal dans notre ville, qu'une seule Société existât, avec ses musiciens liés à elle, pouvant compter sur tout à toute occasion.

C'est pour surprendre cette catastrophe inévitable dans un proche avenir, que l'Harmonie Municipale fut créée. Après la débâcle de juin 1940, aucune activité musicale ne se fit sentir. Que sous son nom l'été 1941, plusieurs personnalités du monde de la musique écrivirent l'avis qu'on pourrait et devrait faire quelque chose à ce sujet. D'accord avec la Ville de Besançon, il fut décidé de créer une seule Société musicale. Avec le soutien et aide financière de la Ville, on gagnait ainsi au bon sens de toutes les Sociétés existantes à ce moment - M<sup>l</sup>le Delcroix, chef de l'Harmonie du Canton Nord, fut chargé d'assurer la direction de la nouvelle Société.

C'est ainsi que le 1<sup>er</sup> juillet 1941, l'Harmonie Municipale de Besançon renaissait officiellement avec le concours intégral de l'Harmonie du Canton Nord et de l'Harmonie Bouillotte auquel venait s'ajouter celui d'une partie des membres de l'Harmonie des Chaprais et de la Concorde de St Julien, mais réserve que lesdites Sociétés pouvaient reprendre leur activité propre dans des temps meilleurs.

